

# Épître de Paul à Tite

## Argument

Paul écrivit cette épître, comme on croit, vers l'an 64 de Jésus-Christ, à Tite qu'il avait laissé dans l'île de Crète, qu'on appelle aujourd'hui Candie, pour prendre soin des églises qu'il y avait dans ce pays-là.

### Chapitre I

*Le premier chapitre a deux parties.*

1. Paul ordonne à Tite d'établir des pasteurs dans toutes les églises de l'île de Crète et il marque les qualités dont les pasteurs devaient être revêtus, versets 1-9.

2. Il lui parle de certains docteurs Juifs qui mêlaient des questions frivoles et des fables avec la doctrine de l'Évangile, particulièrement à l'égard de l'usage des viandes, et qui étaient, outre cela, d'un naturel vicieux comme la plupart des habitants de l'île de Crète, versets 10-16.

**P**AUL <sup>a</sup>, serviteur de Dieu et apôtre de Jésus-Christ pour annoncer la foi des élus de Dieu et pour faire connaître la vérité qui est selon la piété,

2. Et qui donne l'espérance de la vie éternelle que Dieu, qui ne peut mentir, <sup>b</sup> a promise depuis plusieurs siècles,

3. Mais qu'il a manifestée en son propre temps par sa parole dont la prédication m'a été confiée selon l'ordre de Dieu notre Sauveur,

4. À Tite <sup>c</sup> mon vrai fils dans la foi qui nous est commune, la grâce, la miséricorde et la paix de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ notre Sauveur !

5. La raison pour laquelle je t'ai laissé en Crète, c'est afin que tu règles les choses qui restent à régler et que tu établisses des pasteurs <sup>1</sup> dans chaque ville, suivant que je te l'ai ordonné.

6. Savoir, s'il se trouve quelqu'un qui soit irrépréhensible, mari d'une seule femme <sup>2</sup>, duquel les enfants soient fidèles et qui ne soient pas accusés de dissolution, ni désobéissants,

7. Car il faut que l'évêque soit irrépréhensible, comme étant l'économe de Dieu, qu'il ne soit point attaché à son sens, ni colère, ni adonné au vin, ni violent, ni porté au gain déshonnête,

8. Mais qu'il exerce l'hospitalité, qu'il aime les gens de bien, qu'il soit sage, juste, saint, tempérant,

9. Attaché à la véritable doctrine qui doit être enseignée, en sorte qu'il soit capable, tant d'exhorter, suivant cette doctrine salutaire, que de convaincre ceux qui s'y opposent,

10. Car il y en a plusieurs, principalement parmi ceux de la circoncision, qui ne veulent point se soumettre, qui parlent de choses vaines et qui séduisent les âmes, auxquels il faut fermer la bouche,

11. Qui pervertissent des familles entières, enseignant pour un gain honteux ce qu'on ne doit pas enseigner.

12. Quelqu'un d'entre eux, leur propre prophète <sup>3</sup> a dit : Les Crétois sont toujours menteurs, ce sont de méchantes bêtes, des ventres paresseux.

13. Ce témoignage est bien véritable, c'est pourquoi reprends-les vivement afin qu'ils deviennent sains en la foi,

14. <sup>e</sup> Sans s'arrêter aux fables judaïques et aux ordonnances des hommes qui se détournent de la vérité.

15. <sup>f</sup> Toutes choses sont bien pures pour ceux qui sont purs, mais rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et pour les infidèles, au contraire, leur esprit est souillé, aussi bien que leur conscience.

16. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant abominables et rebelles et incapables de toute bonne œuvre.

### Réflexions

Puisque Paul ordonne à Tite de régler toutes choses dans les églises de Crète et surtout d'y établir des pasteurs, il paraît de là que la volonté de Dieu est que l'ordre règne dans l'église et principalement que dans tous les lieux où il y a des chrétiens, il y ait des pasteurs, leur charge étant d'une institution divine et d'une absolue nécessité. Mais les grandes précautions que Paul voulait que Tite prît dans le choix des ministres qu'il établirait font voir que cet emploi sacré ne doit être confié qu'à des personnes sans reproche, d'une vie exemplaire et ayant avec cela les dons nécessaires pour enseigner et pour conserver la pureté de la doctrine évangélique contre ceux qui voudraient l'altérer.

On voit de plus ici qu'il est du devoir des ministres de Jésus-Christ de s'opposer aux faux docteurs et à ceux qui pourraient séduire les chrétiens et les entraîner dans l'erreur ou dans le péché.

La réflexion que Paul fait sur le naturel vicieux des habitants de l'île de Crète, lesquels il représente comme des gens adonnés aux mensonges, à la malice, à la paresse et à la sensualité montre qu'il est très difficile que ceux qui ont un mauvais cœur et des inclinaisons corrompues deviennent de vrais disciples de Jésus-Christ, mais que cependant les serviteurs de Dieu ne doivent rien négliger pour convertir ces gens-là et pour les amener à la foi.

Enfin, l'on doit remarquer la description que Paul fait ici des faux docteurs et des mauvais chrétiens dont il parle disant

*qu'ils faisaient profession de connaître Dieu, mais qu'ils le renonçaient par les œuvres, étant abominables, rebelles et incapables de bonnes œuvres.*

Ces paroles sont le vrai tableau d'un grand nombre de faux chrétiens qui vivent dans l'église et elles nous apprennent que la profession de la religion et de la foi en Dieu ne servent à rien à ceux qui vivent dans la désobéissance et que, comme ces

gens-là renoncent Dieu par leurs œuvres, il ne les reconnaîtra jamais pour les siens.

- (a) v1 : Romains 1.1  
 (b) v2 : Romains 16.25 ; Éphésiens 3.9 ; Colossiens 1.26 ; I Pierre 1.20  
 (c) v4 : I Timothée 1.2  
 (d) v6 : I Timothée 3.2  
 (e) v14 : I Timothée 1.4 et 4.7  
 (f) v15 : Romains 14.20

- (1) v5 : Grec : des prêtres ou des anciens.  
 (2) v6 : Voyez la note sur I Timothée 3.2  
 (3) v12 : Le poète Épiménide, natif de l'île de Crète.

## Chapitre II

*Paul fait deux choses dans ce chapitre.*

1. Il marque les devoirs des vieillards, des femmes, des jeunes gens et des serviteurs et il recommande à Tite d'être lui-même à toutes ces personnes-là et surtout aux jeunes gens un modèle de sagesse et de vertu, versets 1-10.

2. Il donne un excellent abrégé de la doctrine chrétienne et il marque quel en est le but, versets 11-15.

**M**AIS toi, enseigne les choses qui conviennent à la sainte doctrine.

2. Que les vieillards soient sobres, graves, prudents, purs dans la foi, dans la charité, dans la patience.

3. Que les femmes âgées aient de même un extérieur convenable à la sainteté, qu'elles ne soient point médisantes, ni sujettes au vin, qu'elles donnent de bonnes instructions,

4. Qu'elles apprennent aux jeunes femmes à être sages, à aimer leurs maris, à aimer leurs enfants,

5. À être modestes, chastes, à demeurer dans leurs maisons, à être bonnes, <sup>a</sup> soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit exposée à aucun blâme.

6. De même exhorte les jeunes hommes à vivre dans la tempérance.

7. Rends-toi toi-même en toutes choses un modèle de bonnes œuvres, montrant dans ta manière d'enseigner de la pureté et de la gravité,

8. Une doctrine saine, dans laquelle il n'y ait rien à reprendre, afin que les adversaires soient confus, n'ayant aucun mal à dire de vous.

9. <sup>b</sup> Exhorte les serviteurs à être soumis à leurs maîtres, à leur complaire en toutes choses, à n'être point contredisant,

10. À ne rien détourner, mais à montrer en toutes choses une entière fidélité afin de faire honorer partout la doctrine de Dieu notre Sauveur.

11. Car la grâce de Dieu salutaire à tous les hommes a été manifestée

12. Et elle nous enseigne qu'en renonçant à l'impunité et aux convoitises du monde, nous vivions dans le siècle présent dans la tempérance, dans la justice et dans la piété

13. En attendant la bienheureuse espérance et l'apparition de la gloire du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ

14. Qui s'est donné soi-même pour nous afin de nous racheter de toute iniquité et de nous purifier pour lui être un peuple particulier et zélé pour les bonnes œuvres.

15. Enseigne ces choses, exhorte et reprends avec une pleine autorité. Que personne ne te méprise.

### Réflexions

Ce chapitre nous enseigne en général que la charge des pasteurs les engage principalement à former les hommes à la piété et à la sainteté et à instruire soigneusement toutes sortes de personnes des devoirs qui conviennent à leur état et à leur vocation.

2. Les personnes âgées doivent apprendre d'ici à être sobres, graves, pieuses et pleines de charité,

- les femmes chrétiennes à vivre aussi dans la sobriété, à fuir la médisance, à aimer leurs maris, à prendre soin de leurs enfants et à garder la maison,

- les jeunes gens à être modérés, sobres, chastes et bien réglés dans toute leur conduite

- et ceux qui sont en service à demeurer dans la soumission et dans la fidélité envers leurs maîtres.

3. Les exhortations que Paul adresse à Tite de se rendre lui-même un modèle de pureté, de gravité et de bonnes œuvres montrent que ceux qui prétendent instruire et exhorte les autres doivent pratiquer les premiers ce qu'ils enseignent et donner aux hommes l'exemple de toutes sortes de vertus.

4. Nous devons faire une très particulière attention à l'abrégé que Paul donne dans ce chapitre de la doctrine chrétienne en disant que la grâce de Dieu, qui a été manifestée par Jésus-Christ, nous appelle à renoncer non seulement à l'impunité et au crime, mais aussi aux passions et à l'amour du monde et à vivre dans la tempérance et dans la pureté à l'égard de nous-mêmes, dans la justice envers notre prochain et dans la piété envers Dieu et que ce n'est qu'en vivant de la sorte que nous pourrions attendre avec confiance le dernier et illustre avènement du grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

C'est là la doctrine que les ministres de l'Évangile doivent annoncer dans l'église et qui doit servir de règle pour la conduite des chrétiens. C'est aussi le but et le dessein de la venue de Jésus-Christ et de sa mort, puisque comme Paul le dit :

*Il s'est donné pour nous afin de nous racheter de toutes sortes d'iniquités, de nous purifier et de se former sur la terre un peuple particulièrement consacré et zélé pour les bonnes œuvres.*

(a) v5 : Éphésiens 5.22

(b) v9 : Éphésiens 6.5 ; Colossiens 3.22 ; I Pierre 2.18

## Chapitre III

*Paul recommande aux chrétiens d'être soumis aux puissances, de ne médire de personne, d'être pleins de charité et de douceur, même envers ceux qui étaient ennemis de la religion chrétienne et de se*

*souvenir pour cet effet que Dieu, par sa grande miséricorde, les avait sauvés eux-mêmes dans le temps qu'ils vivaient aussi dans toutes sortes de dérèglements, versets 1-7.*

*Il veut que Tite exhorte surtout ceux qui avaient embrassé le christianisme à l'étude des bonnes œuvres, il lui dit de s'opposer à ceux qui excitaient des disputes dans l'église par des questions folles et de s'éloigner de ceux qui faisaient des sectes et qui répandaient des doctrines fausses et dangereuses et il finit par quelques ordres qu'il donne à Tite, versets 8-15.*

**A**VERTI-LES <sup>a</sup> d'être soumis aux princes et aux puissances, de leur obéir, d'être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres,

2. De ne médire de personne, de n'être point querelleux, d'être modérés et de témoigner une parfaite douceur envers tous les hommes,

3. Car, <sup>b</sup> nous étions aussi autrefois nous-mêmes insensés, désobéissants, égarés, assujettis à toutes sortes de passions et de voluptés, vivant dans la malice et dans l'envie, dignes d'être haïs et nous haïssant les uns les autres,

4. Mais lorsque la bonté et l'amour de Dieu notre Sauveur envers les hommes ont été manifestés, il nous a sauvés,

5. <sup>c</sup> Non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde par l'ablution <sup>1</sup> de la régénération et par le renouvellement du Saint Esprit

6. Qu'il a répandu abondamment sur nous par Jésus-Christ notre Sauveur,

7. Afin qu'ayant été justifiés par sa grâce, nous ayons l'espérance d'être héritiers de la vie éternelle.

8. Cette parole est certaine et je veux que tu établisses fortement ces choses afin que ceux qui ont cru en Dieu aient soin de s'appliquer principalement à pratiquer les bonnes œuvres, voilà les choses qui sont bonnes et utiles aux hommes,

9. Mais <sup>d</sup> réprime les questions folles et les généalogies <sup>2</sup> et les contestations et les disputes touchant la loi, car elles sont inutiles et vaines.

10. Évite l'homme hérétique <sup>3</sup>, après l'avoir averti une première et une seconde fois,

11. Sachant qu'un tel homme est perverti et qu'il pèche, étant condamné par lui-même.

12. Lorsque je t'aurai envoyé Artémas ou Tychique, hâte-toi de venir me voir à Nicopolis, car j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. Fais conduire avec soin Zénas, docteur de la loi, et Apollos, en sorte que rien ne leur manque,

14. Et que nos frères apprennent aussi à s'appliquer principalement à faire de bonnes œuvres pour

les usages nécessaires afin qu'ils ne demeurent pas sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi te saluent. Salue ceux qui nous aiment dans la foi. La grâce soit avec vous tous, amen !

### Réflexions

Les chrétiens doivent apprendre d'ici

1. À être soumis aux rois et aux magistrats, à éviter les médisances et les querelles et à se conduire avec une parfaite douceur envers toutes sortes de personnes.

2. Paul nous enseigne

*que Dieu nous a sauvés, non par des œuvres de justice que nous eussions faites, mais par sa grande miséricorde en Jésus-Christ notre Seigneur, afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous soyons les héritiers de la vie éternelle.*

C'est là une doctrine très importante et qui doit produire en nous les sentiments d'une profonde humilité et d'une vive reconnaissance envers Dieu.

3. Paul marque dans ce chapitre de la manière la plus expresse que ce qu'il y a de certain et de plus important dans la religion et que les ministres de l'Évangile doivent enseigner et recommander sur toutes choses, c'est

*que ceux qui ont cru en Dieu aient soin de s'appliquer principalement aux bonnes œuvres et que ce sont là les choses qui sont bonnes et utiles aux hommes.*

Ces paroles montrent que la pratique des bonnes œuvres est un devoir indispensable et la marque à laquelle ont reconnu les vrais chrétiens.

Enfin, l'on voit dans ce chapitre que, quand il y a dans l'église des personnes qui enseignent des doctrines dangereuses et qui y forment des sectes et des partis, ce que l'on doit faire à l'égard de ces gens-là, c'est de les avertir et s'ils continuent à causer du trouble, de ne plus les reconnaître pour membres de l'église et de n'avoir aucun commerce avec eux. C'est là l'unique moyen que Jésus-Christ et les apôtres aient prescrit et que l'on doive employer pour s'opposer à l'erreur et pour conserver dans l'église la pureté de la foi.

(a) v1 : Romains 13.1

(b) v3 : I Corinthiens 6.10

(c) v5 : II Timothée 1.9

(d) v9 : I Timothée 1.4 et 4.7 ; II Timothée 2.23

(1) v5 : C'est-à-dire : par le baptême.

(2) v9 : Voyez la note sur I Timothée 1.4.

(3) v10 : C'est un homme qui enseigne des erreurs dangereuses et qui forme des sectes et des partis dans l'église.

Écrite de Nicopolis en Macédoine à Tite qui a été le premier évêque de l'église de Crète.

